



AGISSONS POUR DEMAIN



Webinaire 12 juin 2025

LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ESMS : DROITS, RÉALITÉS ET ATTENDUS

Martine JOURDAIN BERNARD
cheffe de projets

martine.jourdain-bernard@ccecqa.fr

Elodie GALISSON

Coordinatrice Centre ressource
Intimagir Nouvelle Aquitaine

elodie.galisson@apf.asso.fr

Alexandre GOMES

intervenant pair

alexandregomes1@outlook.fr

Programme

Les droits fondamentaux en matière de vie intime, affective et sexuelle

Présentation du CR Intimagir

La recommandation HAS sur la VIAS

La VIAS dans le référentiel HAS

L'expérience d'une personne concernée : du vécu à l'expertise

Questions-réponses

Des droits pour tout être humain

- **Les droits humains**

« Les droits humains sont des droits universels inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (OMS)

- **Les droits fondamentaux**

Ce sont des droits humains garantis au niveau de la Constitution d'un État.

- **ONU, la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap**

Elle rappelle » le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapé sans discrimination. »

Le respect de la vie privée, un droit fondamental

- **La constitutionnalisation du droit au respect de la vie privée**

Dans sa jurisprudence le Conseil Constitutionnel garantit le respect de la vie privée (1995)

- **Code civil : le respect de la vie privée**

Art. 9- 1 du Code civil « Chacun a droit au respect de sa vie privée. ».

Ce qui suppose le respect de la vie intime et la garantie du secret de la vie privée et donc de la vie affective.

- **La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002**

Garantit les droits fondamentaux et rappelle le droit au respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée et de l'intimité des personnes accompagnées en ESMS

- **L'article 7, section 2, de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002**

Rénovant l'action sociale et médico-sociale mentionne que « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés : le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ».

- **Article L311-3 du CASF et L1110-4 du CSP,**

Ces articles consacrent le droit au respect de la vie privée des personnes accompagnées par des ESMS et par des professionnels et établissements de santé

- **La Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) – Droit au respect de la vie privée et familiale**

L'article 8 de la CEDH garantit le droit « au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. »

Le respect de la vie privée, un droit socle

Que recouvre le droit au respect de la vie privée

- Ce droit implique le respect et la protection de l'intimité
 - ↳ Sphère intime
- CEDH : « le respect de la vie privée doit aussi englober, dans une certaine mesure, le droit pour l'individu de nouer et développer des relations avec ses semblables »
- La vie sexuelle est une composante du droit à la vie privée. La liberté sexuelle est reconnue comme liberté fondamentale.

Droits sexuels, droits humain

Les droits sexuels émanent de plusieurs droits, dont le droit à la dignité et au respect de la vie privée.

Quels sont ces droits sexuels?

- Le droit au respect de son corps
- Le droit de choisir d'avoir une vie sexuelle active ou non
- Le droit d'avoir accès à la contraception et aux soins
- Le droit d'avoir accès à des informations sur la sexualité
- Le droit d'avoir accès à des professionnelles de santé
- Le droit de choisir de se marier ou non
- Le droit de choisir d'avoir des enfants ou non
- Etc.

La liberté sexuelle

La liberté sexuelle permet à toute personne d'entretenir des relations sexuelles, dès lors qu'elles sont consenties, avec le/la ou les partenaires de son choix.

• **La liberté sexuelle découle de la liberté de disposer de son propre corps :**

« le droit d'entretenir des relations sexuelles découle du droit de disposer de son corps, partie intégrante de la notion d'autonomie personnelle » (CEDH - Arrêt 17 février 2005, K.A. c/ Belgique)

• **Quelles sont les limites à la liberté sexuelle, notamment en institution?**

– Absence de consentement mutuel

– L'âge, une personne majeure n'a pas le droit d'avoir des relations sexuelles avec une personne mineure de moins de 15 ans

– Atteinte à l'ordre public

– Atteinte au bon fonctionnement d'un établissement.

La liberté sexuelle et obligation de sécurité

Le 1^{er} alinéa de l'article L311-3 du code de l'action Sociale et des Familles garantit la **sécurité à toutes les personnes accueillies par les établissements sociaux et médico-sociaux dans le respect des dispositions législatives et réglementaires**

- **Cette obligation de sécurité doit se concilier avec les libertés individuelles.**

Si un établissement envisage des mesures visant à restreindre ces libertés, à portée atteinte à la vie privée et à l'intimité d'un résident, elles devront être exclusivement motivées par la recherche de la sécurité des personnes et de manière proportionnée au but recherché.

⚠ Ne pas tenir compte ou priver une personne en situation de handicap d'une vie intime, affective et sexuelle, notamment en institution, peut-être perçu comme une violence et une discrimination.

Jurisprudence

La Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux, 6 novembre 2012

Extrait du règlement intérieur d'une unité de soins psychiatrique: « *L'unité Verneuil est un lieu de soins où l'intimité, la sécurité et la tranquillité du patient hospitalisé doivent être assurées. (...) . Le respect de sa propre intimité et de celle d'autrui est nécessaire. A ce titre, les relations de nature sexuelle ne sont pas autorisées. Cette interdiction s'impose dans la mesure où les patients d'un établissement psychiatrique sont vulnérables et nécessitent d'être protégés (...) »*

Le règlement intérieur de fonctionnement d'un établissement sanitaire ou d'un établissement médico-social **ne peut interdire, de manière générale et absolue, les relations sexuelles pour toutes les personnes hospitalisées ou hébergées.**

→ **la CAA a annulé la décision du directeur du centre hospitalier**

La circulaire du 5 juillet 2021

Circulaire du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences.

❖ Texte rédigé dans le cadre du groupe de travail handicap constitué à la suite du Grenelle des violences conjugales avec un pilotage DGCS et du CIH

❖ A destination des professionnel(le)s des ESMS, cette circulaire a pour objectif de:

- Rappeler le droit à la vie affective, relationnelle, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap
- Lutter contre les violences physique, psychologiques et sexuelles

❖ Elle se décline en 3 volets :

- Des mesures mettre en place pour garantir le respect des droits et prévenir les violences
- Les éléments à prendre en compte pour la mise en place d'un accompagnement des PSH (implication de la direction, formation des professionnel(le)s, travail en partenariat, aménagements...)
- Les actions à conduire en cas de violences sexuelles (définition des actes de violences, rappel des obligations des professionnel(le)s et mesure de signalement, quels mesure d'accompagnement)

Une mesure du Grenelle des violences conjugales

- Réflexions : 3 sep. 2019, Grenelle des violences conjugales, des chiffres alarmants.
- Propositions concrètes : 3 décembre 2019, Comité Interministériel du Handicap (CIH). Elaboration du cahier des charges des CRR.
- ↳ Déployer un centre ressource dans chaque région pour accompagner les personnes en situation d'handicap dans leur vie intime et sexuelle, ainsi que leur parentalité.
- L'instruction d'octobre 2020 à destination des ARS précise le cahier des charges.

Qu'est ce qu'un Centre ressource Intimagir

➤ Une finalité commune à l'ensemble des Centres Ressource Régionaux Intimagir

« Il s'agit de **promouvoir de façon positive** l'intimité, l'autonomie affective, sexuelle, relationnelle et le soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap. Les principaux leviers permettant d'atteindre cet objectif sont **l'éducation, la prévention et la promotion** de la santé des personnes directement concernées ainsi que la **sensibilisation** des familles et la **formation** des professionnels (médico-social, sanitaire, petite enfance). » (Instruction n° DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020)

➤ A qui s'adressent les CRR Intimagir? 3 type de public:

- ✓ Les personnes en situation de handicap
- ✓ Les aidant(e)s
- ✓ Les professionnel(le)s

➤ 3 thématiques :

- ✓ La vie intime, affective et sexuelle.
- ✓ Le soutien à la parentalité.
- ✓ La lutte contre les violences

Pilotage du CR Intimagir NA

Le CR Intimagir NA est porté par l' APF France handicap avec le soutien de l'ARS NA.

Comité Stratégique élargi (CoStrat élargi) :

- Partage des orientations préalablement définies et validées en dialogue de gestion avec l'ARS
- Participation au recensement des besoins du terrains et à la définition des actions à conduire
- Hiérarchise les actions à mettre en œuvre et propose des lignes de financement
- Contrôle l'effectivité des actions du CR et échange sur les principales évolutions,

Fréquence : 1-2 fois par an

Comité Opérationnel (ComOp) :

- Emet des propositions d'actions discutées ensuite lors de dialogues de gestion avec l'ARS
- Définit les objectifs opérationnels, les modalités de leur mise en œuvre et assure leur suivi dans les cycles d'action
- Organise des groupes de travail territoriaux sur différentes thématiques animés par des intervenants ou médiateurs pairs.

Fréquence : 3-4 fois par an

Membres



Les missions du CR Intimagir NA

- ✓ **Informier et orienter** : Sur les thématiques portées par le CR INTIMAGIR, personnes en situation de handicap, professionnels et aidants familiaux
 - Identifier les acteurs susceptibles d'apporter des réponses locales adaptées aux besoins des personnes concernées, (Cartographie et annuaire)
 - Mettre à disposition des ressources documentaires via la future plateforme internet
 - Créer les espaces permettant d'accueillir la parole
- ✓ **Fédérer un réseau d'acteur** : Construire et animer un réseau actif de partenaires dans les douze départements
 - Partager et co-construire
 - Coordonner et créer des interactions entre l'ensemble des acteurs et actrices
 - Valoriser les savoirs expérientiels et la participation des personnes en situation de handicap en les invitant à intégrer des groupes de travail
 - Faire émerger ou reconnaître, à partir de l'offre existante, des initiatives en lien avec les acteurs du territoire relevant de secteurs d'activités différents
 - Développer les réponses apportées aux personnes en situation de handicap, aux aidants familiaux et aux professionnels
- ✓ **Appui aux professionnel(le)s** : Renforcer les compétences
 - Accompagner et appuyer les professionnels afin qu'ils intègrent ces notions dans leur pratique professionnelle (appui méthodologique, co-construction d'outil, mise en place de formation, etc.),
 - Encourager des actions collectives pour développer de nouvelles réponses sur les territoires

Grands Axes d'actions

3 grands axes d'actions :

→ Informer, orienter et conseiller

- Groupes de parole
- Communication – Site internet
- Recensement des acteurs et ressources

→ Partenariats

- Gouvernance participative
- Evènements (participations)
- Rencontres de partenaires

→ Appui aux professionnels

- Formations
- Webinaires

Prochain évènement !

**SEXE, VIE AMOUREUSE
ET HANDICAP EN ESMS :**

oui, c'est possible !

**23 JUIN
2025**

**ATHÉNÉE MUNICIPALE
DE BORDEAUX**



**intim
agir**

CREAI
Nouvelle-Aquitaine
Centre Régional d'Études,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de handicap

Informations : 05.57.01.36.50
info@creai-nouvelleaquitaine.org

🗨️ Ne manquez pas notre événement à Bordeaux le lundi 23 juin : « Sexe, vie amoureuse et handicap en ESMS : oui, c'est possible ! »

Organisée par le CREAI Nouvelle-Aquitaine en collaboration avec le Centre Ressource Intimagir, cette journée vise à explorer comment développer des pratiques et postures professionnelles qui favorisent l'épanouissement et une vision positive de la santé à travers la vie intime, affective et sexuelle.

Nous aborderons également des sujets cruciaux tels que la prévention des risques de violence, de maltraitance et de passage à l'acte, en nous appuyant sur la prévention, l'éthique et une meilleure connaissance des droits et libertés des personnes accompagnées.

📅 Date : Lundi 23 juin
📍 Lieu : Bordeaux

Pour plus d'informations, contactez le CREAI Nouvelle-Aquitaine au [05.57.01.36.50](tel:05.57.01.36.50) ou par email à info@creai-nouvelleaquitaine.org.

🔗 Pré-programme et inscriptions en ligne : <https://lnkd.in/e9vnb6Pw>

Ne tardez pas à vous inscrire et à partager cette information avec vos réseaux ! Nous avons hâte de vous y voir. 🌟

Un outil indispensable, le site internet

<https://intimagir-nouvelle-aquitaine.org/>

Pour informer et orienter grâce :

- Un annuaire
- Des actualités
- Et des ressources.

The screenshot shows the homepage of the Intimagir Nouvelle-Aquitaine website. At the top left is the logo 'intim agir NOUVELLE-AQUITAINE'. To the right is a search bar with the text 'Rechercher...'. Further right are two links: 'A propos du centre' and 'Contactez-nous'. Below this is a dark blue navigation bar with a home icon and the following menu items: 'Vie intime affective et sexuelle', 'Soutien à la parentalité', 'Lutte contre les violences', 'Ressources', 'Actualités', and 'Annuaire'. The main content area features a large heading 'Pour une vie affective et parentale épanouie' followed by the subtitle 'Intimagir, votre centre de ressources pour les personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine.' Below this are three light blue boxes, each with an illustration and text: 1. 'Vie affective et sexuelle' with an illustration of a couple, text: 'Savoir s'épanouir dans une vie amoureuse et découvrir son corps.' 2. 'Soutien à la parentalité' with an illustration of a family, text: 'Assurer le soin, le développement, l'éducation et le bien-être de l'enfant.' 3. 'Lutte contre les violences' with an illustration of a person being comforted, text: 'Informer, accompagner, et former autour de la violence physique ou psychologique.'

Formation socle

Une formation co-construite en partenariat avec 9 organismes de formation

- ✓ **Partenaires engagés** : IREPS – FORM Adapt – CFR ADAPEI 64 – IRSA 33 – CEFAP Périnatalité – CACIS – Planning familial – CIDFF – APF Formation
- ✓ **Objectifs** : L'offre de formation sera identique quel que soit l'organisme qui la dispensera et présentera le centre ressource et son organisation.
 - Acquérir un langage commun et partagé ; Connaître les fondamentaux de la VIASSP ; Définir les concepts
 - Acquérir des repères communs en termes d'accompagnement des personnes ; Identifier le cadre légal et juridique d'intervention comme levier d'actions et confrontation avec le cadre institutionnel
 - Identifier des repères et des points d'appui pour accompagner et faire vivre la VIASSP dans son établissement et dans son territoire.
- ✓ **Durée et modalités**: 3 jours consécutifs soit 21 heures - Formation en présentiel (Groupe de maximum 12 participants)
- ✓ **Tarif**: 800 € TTC par personne
- ✓ **Inscription** : <https://forms.gle/PjcQDrxN2nH7hfGD6>



Groupes de parole

GROUPES DE PAROLES

Vous êtes concernés par une **problématique psychiatrique** et vous êtes parent ?
 Vous ressentez le besoin d'échanger avec d'autres personnes qui traversent les mêmes difficultés que vous ?

Le Centre Intimagir Nouvelle Aquitaine vous propose un **espace de discussion** bienveillant, sans préjugé, où chacun sera libre d'échanger sur son quotidien et rencontrer d'autres personnes concernées par les mêmes problématiques

Inscription **gratuite**
 Groupe de parole en visio
 Un samedi par mois de 10h à 11h
 Animé par une pair-aïdante en santé mentale

pour s'inscrire  Scannez

 Nouvelle-Aquitaine

 &  & 

Vous avez un proche en situation de handicap ?
 (ami, parent, enfant, conjoint.e, frère et soeur...)

ATELIER INTIM'AIDANT

À DESTINATION DES PROCHES-AIDANTS
 Animé par Alexia Perret & Sandrine Carême




PROCHAINE DATE

Jeudi 13 février 2025
 17h30 - 19h


 Internet, réseaux sociaux, pornographie...
 comment accompagner ?

Inscription :
 06 95 20 38 34
intimagir@intimagir-occitanie.org

Les ateliers auront lieu en visio. Le lien sera envoyé par email après l'inscription.

La recommandation HAS : « Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS »

[Microsoft Word - RBPP_VIAS_VOLET1_VDEF](#)

Volet 1 - Socle transversal- Validé par la CSMS le 14 janvier 2025; mise en ligne le 11 février 2025

travail initié en 2022 avec une note de cadrage en amont ;

élaboration second volet débutera courant 2025, sur les outils, interventions et pratiques d'accompagnement

Une approche positive ancrée dans les droits fondamentaux

La vie intime, affective et sexuelle constitue une composante essentielle de la dignité humaine

Vision positive, au-delà des seuls risques souvent mis en avant.

Approche alignée avec la définition de l'OMS: sexualité comme *"un aspect central de l'être humain tout au long de la vie, qui englobe le sexe, les identités de genre et les rôles y afférents, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction"*.

Intègre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales de la personne.

Reconnaît l'impact de la VIAS sur la santé physique, mentale et les relations interpersonnelles.

Cette vision globale contribue au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

La recommandation HAS : « Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS »

Un socle commun de repères pour les professionnels

La recommandation :

- apporte ressources éthiques et juridiques ;
- (re) l'importance d'un portage institutionnel solide ;
- rappelle la nécessité de former et sensibiliser tous les acteurs ;
- donne les postures professionnelles à privilégier au quotidien

[10 points clés](#)

[Microsoft Word - POINTS_CLES_VIAS_VOLET1_VDEF](#)

La vie intime, affective et sexuelle dans le référentiel d'évaluation des ESMS

Textes de référence émanant de la HAS

- Référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS (8 mars 2022)
- Manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS (8 mars 2022)

Un espace/cadre de vie...
... respectueux des droits fondamentaux

Le respect de la vie privée et de l'intimité

Le maintien et développement des relations sociales et affectives

Les risques liés à la sexualité ... et aux relations en général!

Un espace/cadre de vie... ... respectueux des droits fondamentaux

1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	1.4.2	La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.
3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	3.2.2	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

Critère
spécifique
ETABL

Critère
spécifique
ETABL

3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	3.2.1	L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.
-----	---	-------	--

Critère
spécifique
SERVICE

Parmi les droits fondamentaux, le respect de:

- la dignité - définie dans Reco HAS 2025 : «sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne ou d'une chose, et qui commande le respect d'autrui »
- la vie privée
- l'intimité - définie dans Reco HAS 2025 (infra)

Le respect de la vie privée et de l'intimité

2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.
-----	--	-------	---

Conflit potentiel avec recueil de l'histoire de vie/co-construction du projet d'accompagnement, partage d'information

- « La **vie privée** apparaît comme un espace séparé et distinct de la sphère publique, espace que l'individu est en droit de soustraire des regards d'autrui. Chaque individu se verra aussi reconnaître un espace intérieur et secret » (FORAP 2022).
- **L'intimité** reçoit une définition dans la Recommandation HAS 2025:
 - un espace physique, mental, social et/ou émotionnel que les personnes peuvent choisir de partager ou non, avec les personnes de leur choix et au moment de leur choix, et dans lequel elles peuvent s'isoler ;
 - un droit associé au respect de l'intimité de la vie privée ;
 - une aspiration des personnes à conserver un espace propre à soi, sécurisé et sécurisant, protégé de la vie extérieure ;
 - le respect du droit à la solitude et à l'introversion.

Le maintien et développement des relations sociales et affectives

2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.
-----	--	-------	--

- Les professionnels contribuent à préserver le lien social de la personne accompagnée en apportant leur aide à la personne pour contacter ses proches (téléphone, mail, courrier...) et les rencontrer quand elle le désire, dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'ESSMS (FORAP, 2022)
- La confidentialité des échanges de la personne accompagnée avec ses proches est respectée par les professionnels (téléphone, mail, courrier...)(FORAP 2022)
- Visites/sorties à l'extérieur

Enjeux:

- autonomie de la personne
- horaires de visite
- confidentialité et protection des données personnelles
- risques liés aux relations sociales et affectives

Les risques liés à la sexualité ... et aux relations en général!

2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	2.4.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.
-----	--	-------	---

1 des 7 risques à rendre en compte pour élaborer le projet d'accompagnement

3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
------	---	--------	--

Enjeu: information sur les droits, le consentement, les voies de recours en cas de maltraitance et violence

VIAS :une thématique en lien avec

- Le projet individuel/d'accompagnement
- Les règles de l'ESMS (règlement de fonctionnement)
- La réflexion éthique

Handicap et VIAS en institution, de l'indicible à l'envisageable

Alexandre GOMES

S'autoriser un désir avant d'imaginer une vie affective et sexuelle

- Sortir de l'image du corps comme lieu de soin
- Déconstruire les projections et croyances limitantes, celles des autres (famille, professionnels...) mais avant tout nos propres croyances
- Se considérer autant que possible de manière bienveillante, s'autoriser à ressentir ce que l'on ressent pour enfin le nommer -> espace de pair-émulation

De la complexité à avoir un espace vraiment privé, des moments vraiment intimes en institution

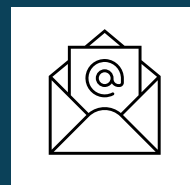
- Concrètement, quelles opportunités offre l'institution ? Sont-elles satisfaisantes ?
- Réalités : entre tension, souffrance, clandestinité, étalage de la vie privée...
- Questionnement sur les possibles, y'a-t-il seulement de « bonnes réponses » ?

Toute notre actualité



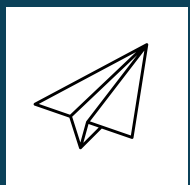
Sur notre site internet

www.ccecqa.fr



Contact

communication@ccecqa.fr



Inscription à la Newsletter mensuelle

<https://www.ccecqa.fr/newsletter-0/inscription-newsletter>

Suivez-nous





AGISSONS POUR DEMAIN